



Revenus et fortune de la population sur la période 2012-2015

Dans le cadre de :

Situation économique de la population en âge d'activité et à l'âge de la retraite (WiSiER)

Date :	22 février 2022
État :	publication
Domaine :	Politique sociale en général, recherche et évaluation

Sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le professeur Philippe Wanner et Roxane Gerber de l'Université de Genève ont procédé à une analyse de la situation économique de la population en âge d'activité et à l'âge de la retraite. À cet effet, ils disposaient d'un ensemble exhaustif de données fiscales, issues de registres et de relevés provenant de différentes sources (cf. chapitre « Données utilisées »).

Définitions

Faibles ou très faibles ressources financières

L'analyse se penche sur la situation économique de la population en s'appuyant essentiellement sur des seuils par rapport à la valeur médiane. Pour le revenu, la valeur médiane marque la séparation entre les 50 % de personnes ou de ménages disposant d'un revenu supérieur et les 50 % de ceux percevant un revenu inférieur. Les seuils utilisés sont surtout ceux de 50 % et de 60 % de la valeur médiane, qui sont employés à l'échelle internationale pour mesurer la pauvreté relative et le risque de pauvreté. Les revenus inférieurs à 60 % mais supérieurs à 50 % de la valeur médiane sont définis comme faibles, tandis que ceux qui s'établissent en deçà de 50 % sont qualifiés de très faibles. Le seuil de 180 % de la valeur médiane est en outre utilisé afin d'opérer une distinction entre les revenus moyens (60 à 180 % de la médiane) et hauts (dépassant 180 % de la médiane).

Capacité économique et revenu équivalent

L'étude analyse la situation économique de la population sur la base du revenu réalisé et de la fortune disponible. En vue de faire apparaître la capacité économique effective, 5 % de liquidités sont additionnés au revenu annuel indiqué. Enfin, des facteurs de rajustement sont appliqués à ces revenus revalorisés pour obtenir des « revenus équivalents » standardisés, de façon à pouvoir comparer la situation de personnes vivant dans des ménages à composition différente. Dans le cas d'un ménage comprenant deux adultes, le revenu est pondéré par le facteur 1 pour la première personne et par le facteur 0,5 pour la seconde. Pour un tel ménage, un revenu annuel de 60 000 francs est donc divisé par 1,5 et correspond ainsi à un revenu équivalent de 40 000 francs.

Situation des ménages en 2015

Situation
économique

Revenu équivalent médian

En 2015, le revenu équivalent médian d'un ménage s'établissait à 63 470 francs par an. 16,8 % des ménages, dont 15 % étaient composés de personnes en âge d'activité et 22 % de retraités, présentaient un revenu de moins de 60 % du revenu équivalent médian (à savoir environ 38 080 francs par an). 8,6 % des ménages percevaient un revenu inférieur à 50 % de la valeur médiane (31 735 francs). Parmi ces derniers, la part des ménages de personnes en âge de travailler et de rentiers était quasiment identique, à respectivement 9 % et 8 %.

La part des ménages compris entre les deux seuils se révèle ainsi presque deux fois plus importante pour les personnes à l'âge de la retraite (14 %) que pour celles en âge d'activité (6 %). Cet écart s'explique par le fait que beaucoup des ménages de retraités perçoivent uniquement des prestations du 1^{er} pilier et des prestations complémentaires (PC), et se situent donc légèrement sous le seuil de 60 %. Il démontre également que, malgré leur montant modeste, les prestations du 1^{er} pilier permettent d'éviter de graves difficultés économiques.

Composition des revenus

85 % des revenus des ménages en âge de travailler étaient issus d'une activité lucrative, 5 % de prestations sociales (1^{er}, 2^e, 3^e piliers et aide sociale), 5 % des revenus de la fortune et 5 % d'autres revenus. S'agissant des ménages de personnes à l'âge de la retraite, les revenus provenaient à hauteur de 6 % d'une activité lucrative, de 43 % du 1^{er} pilier – PC et allocation pour impotent (API) comprises –, de 29 % du 2^e pilier, de 17 % de la fortune et de 5 % d'autres revenus.

Groupes à risque
et facteurs de
risque

Les familles monoparentales sont les plus menacées

À l'aune du revenu médian, 35 % des ménages monoparentaux dirigés par des femmes disposaient de faibles ou très faibles ressources financières. 17 % des ménages monoparentaux dirigés par des hommes et 15 % des couples avec un ou plusieurs enfants faisaient face à une telle problématique. Seuls 9 % des couples sans enfant percevaient des revenus inférieurs au seuil de faibles ressources financières.

Le nombre et l'âge des enfants ont une grande influence sur la probabilité qu'un ménage soit confronté à la précarité. Parmi les ménages sans enfant, 7 % entraient dans la catégorie de faibles ressources (moins de 38 080 francs par an, 60 % du revenu équivalent médian) à très faibles ressources (moins de 31 730 francs par an, 50 % du revenu équivalent médian), contre 26 % pour les familles comptant trois enfants et plus. L'âge de l'enfant ou des enfants impacte fortement la situation économique des ménages, et tout particulièrement des familles monoparentales dirigées par des femmes. Plus de la moitié (54 %) de tels ménages avec un enfant de moins de 5 ans ne disposaient ainsi que de faibles ou très faibles ressources financières, alors que cette part s'établissait à un cinquième (21 %) pour les hommes dans le même cas. À mesure de l'avancée en âge des enfants, la part diminuait continuellement jusqu'à 17 % pour les femmes et 12 % pour les hommes lorsque les enfants avaient plus de 20 ans.

Interruptions de carrières, formation et origine comme facteurs de risque

Une interruption de carrière prolongée après la naissance d'un enfant exerce une influence considérable sur la situation économique. Ainsi, plus d'un tiers (34 %) des femmes qui avaient cessé de travailler pendant plus de 10 années ne percevaient 15 à 20 ans plus tard que de faibles ressources financières si elles élevaient seules leur enfant à ce moment-là. Pour les femmes élevant seules leur enfant qui n'avaient pas interrompu ou réduit leur activité lucrative, cette part représentait moins de la moitié (16 %). Concernant les femmes vivant en couple, une diminution de l'activité lucrative n'avait pas d'impact significatif.

La formation, le statut professionnel et l'origine constituent en outre d'importants facteurs de risque : un quart (24 %) des personnes titulaires d'un diplôme du degré secondaire 1 ne disposait que de ressources faibles à très faibles, contre 7 % pour celles ayant achevé une formation de niveau tertiaire. Les ménages d'indépendants (39 %) se trouvaient plus fréquemment dans cette situation que ceux comportant des salariés (11 %), à l'instar de près de la moitié (49 %) des personnes originaires de pays non européens. Les ménages composés de personnes de nationalité suisse ou de ressortissants de pays de l'UE/AELE disposaient de faibles ou très

faibles ressources financières à hauteur de 12 % et 18 % respectivement. En ce qui concerne les métiers, ce sont surtout les travailleurs agricoles (20 %) qui faisaient face à ce problème, suivis des ouvriers et employés non qualifiés (19 %) ainsi que des salariés des professions des services et de la vente (15 %).

Prestations
sociales

Incidence de l'aide sociale, des PC, des rentes AI et des rentes de survivants

Pour la plupart, les ménages bénéficiaires de l'aide sociale disposaient de très faibles ressources, même en tenant compte de ces prestations. D'importantes différences étaient ici observables selon le type de ménage. Parmi les couples avec enfants, 71 % percevaient de très faibles ressources et 11 % de faibles ressources. Suivent les ménages monoparentaux (57 %/17 %), les personnes seules (58 %/16 %) et les couples sans enfant (59 %/12 %). Au sein de ces ménages, l'aide sociale constituait de loin la principale source des rentrées d'argent et, selon leur type, représentait entre 76 et 89 % des revenus.

Au total, 12 % des ménages de personnes à l'âge de la retraite étaient au bénéfice de PC, parmi lesquels 66 % disposaient de faibles ou très faibles ressources financières et 34 % avaient des moyens supérieurs au seuil de 60 % du revenu médian. Contrairement aux ménages à l'aide sociale, la part des très faibles ressources financières était toutefois nettement plus réduite : 18 % pour les familles monoparentales, 17 % pour les couples avec enfants, 13 % pour les ménages d'une personne et 8 % pour les couples sans enfant. Cet écart entre les ménages bénéficiaires de l'aide sociale et ceux touchant des PC est imputable aux définitions différentes des besoins de base. Chez les personnes seules et les couples sans enfant, les revenus du 1^{er} pilier représentaient respectivement 91 % et 82 % du revenu total.

Parmi les ménages touchant une rente d'invalidité, ce sont surtout les familles monoparentales et les personnes seules qui disposaient de faibles ou très faibles ressources financières, à hauteur de 37 % et 36 % respectivement. Ces parts se révélaient inférieures pour les couples avec enfants (19 %) et sans enfant (12 %), où l'activité lucrative contribuait encore au revenu à concurrence d'environ 50 %.

La situation économique des ménages bénéficiaires de rente de survivants s'avérait relativement favorable en comparaison avec l'ensemble de la population. Dans cette catégorie, ce sont notamment les couples non mariés avec enfants et les familles monoparentales qui percevaient de faibles ou très faibles ressources financières. 13 % de ces ménages disposaient de faibles ou très faibles revenus, contre 15 % pour la population active dans son ensemble.

Situation en
matière de
fortune

Les ménages de personnes à l'âge de la retraite sont mieux lotis

La fortune nette médiane des ménages de personnes à l'âge de la retraite était supérieure à celle des ménages en âge d'activité. Elle augmentait jusqu'à la tranche d'âge des 60-64 ans pour atteindre environ 140 000 francs, puis enregistrait au moment du départ à la retraite un brusque bond à presque 250 000 francs, probablement attribuable au retrait des prestations en capital de la prévoyance vieillesse. Dans les tranches d'âge au-delà de 65 ans, la fortune nette médiane est restée relativement constante, s'établissant entre 245 000 et 265 000 francs.

Les couples avec et sans enfants étaient les mieux lotis : en progression continue jusqu'à la tranche d'âge des 65-69 ans, leur fortune nette médiane s'inscrivait à environ 250 000 francs (avec enfants) et à presque 370 000 francs (sans enfant), pour ensuite croître encore à quelque 420 000 francs chez les plus de 90 ans. La fortune nette des ménages monoparentaux atteignait environ 105 000 francs dans la tranche d'âge des 65-69 ans et augmentait encore à près de 215 000 francs pour les plus de 90 ans.

La fortune était essentiellement composée de titres, de placements en capitaux et de biens immobiliers. Les autres éléments de fortune étaient de moindre importance. À noter en outre que la fortune et l'endettement affichent une corrélation positive avec le niveau de revenu.

Mobilité financière entre 2012 et 2015

Situation en
matière de
revenu

Améliorations plus fréquentes que les détériorations

Sur la période comprise entre 2012 et 2015, plus de 50 % des personnes dotées de revenus faibles ou très faibles sont parvenues à améliorer leur situation. 33,8 % des personnes qui disposaient d'un faible revenu en 2012 avaient dépassé le seuil de 60 % de la médiane en 2015 et 4,5 % percevaient même un revenu supérieur à celle-ci. 22,2 % des personnes à très faible revenu en 2012 touchaient également un revenu supérieur au seuil de 60 % de la médiane en 2015 et 5,6 % la dépassaient. 16,5 % ont au moins réussi à progresser d'un très faible à un faible revenu.

En revanche, 14,7 % des personnes bénéficiant d'un revenu supérieur sont passés en deçà du seuil de 60 % de la médiane entre 2012 et 2015, dont 6,4 % sous le seuil de 50 %. Globalement, près de deux tiers sont demeurés dans la même catégorie de revenu.

Facteurs intervenant sur la mobilité financière

La mobilité financière était plus importante chez les personnes en âge d'activité que pour celles à l'âge de la retraite et variait en fonction du type de ménage. En outre, les jeunes présentaient une mobilité ascendante ou descendante plus marquée que les personnes approchant de la fin de leur vie active. Le revenu des personnes à l'âge de la retraite, quant à lui, n'a guère évolué au cours de ces trois années.

Pour les ménages monoparentaux et les couples, l'âge et le nombre des enfants constituaient d'importants facteurs influant sur la mobilité financière. L'indépendance grandissante des enfants a contribué à accroître la mobilité ascendante, parce que les parents étaient en mesure d'améliorer leur situation financière en renforçant leur insertion sur le marché du travail ou parce que les enfants participaient au revenu du ménage.

L'origine exerce aussi une influence : par rapport aux résidents suisses ou aux ressortissants de pays de l'UE/AELE, la mobilité des personnes étrangères ou nées à l'étranger (hors UE/AELE) se révélait plutôt descendante et rarement ascendante.

Pour finir, divers événements intervenus dans les biographies professionnelles peuvent impacter la situation des femmes et des hommes. La perception d'une rente du 1^{er} pilier par des personnes en âge d'activité a ainsi offert à 50 % d'elles une issue à une problématique de faibles ou très faibles ressources financières. Le passage d'une activité salariée à une activité indépendante constitue également un exemple intéressant, puisqu'il s'accompagne dans 26 % des cas d'une mobilité tout aussi fréquemment ascendante que descendante.

Comparaison avec la situation en 2003

Base de
comparaison

Actualisation des données fiscales de l'année 2003

En 2008, l'OFAS a publié une première étude sur la situation économique de la population (Wanner et Gabadinho, 2008), qui s'appuyait sur les données issues des registres fiscaux de cinq cantons pour l'année 2003. Ces dernières sont à présent comparées avec les nouvelles données de 2015. Cependant, les revenus des ménages ne peuvent ici pas être pris en compte, car une telle analyse n'était pas encore possible pour l'année 2003. On procède par conséquent à une comparaison de la situation financière des contribuables, qui englobent des personnes célibataires et des couples (avec ou sans enfants mineurs). Les personnes faisant ménage commun – comme les couples en concubinage – et le revenu de leur ménage ne peuvent pas être identifiés.

Lors de la comparaison, il faut prendre en considération le fait que la population de référence n'est pas la même puisque la nouvelle étude se fonde sur les données de onze cantons, contre cinq seulement en 2003. De même, la structure de la population a évolué : par exemple, la part des femmes exerçant une activité lucrative et des personnes travaillant à temps partiel ou des bénéficiaires de rentes de vieillesse s'est accrue entre 2003 et 2015, ce qui a sans doute influé sur le revenu médian. Cela étant, la comparaison entre les deux études permet tout de même d'extrapoler diverses tendances.

Différence d'évolution selon l'âge et le sexe

Après correction du renchérissement, le revenu médian des contribuables à l'âge de la retraite a augmenté pour les hommes célibataires (+ 1,1 %), les femmes célibataires (+ 9,2 %) et les couples (+ 8,8 %). Cette évolution reflète vraisemblablement la participation au monde du travail croissante des femmes, dont les carrières sont de plus en plus souvent complètes et qui bénéficient en conséquence de rentes de montants supérieurs. La hausse générale des revenus médians s'explique en outre par le fait que les personnes parties à la retraite après 2003 ont en principe cotisé plus longtemps à la prévoyance professionnelle que celles des générations précédentes, étant donné que le régime obligatoire du 2^e pilier est en vigueur depuis 1985 seulement. C'est pourquoi davantage de personnes percevaient une rente de la caisse de pension plus conséquente en 2015 par rapport à 2003. Le constat que les revenus des 2^e et 3^e piliers ont gagné en importance tant pour les hommes et femmes célibataires que pour les couples à l'âge de la retraite vient étayer cet argument.

S'agissant des contribuables en âge d'activité, le revenu médian corrigé du renchérissement des femmes célibataires et des couples a progressé de respectivement 1,6 % et 7,1 %, contre un recul de 3,9 % pour les hommes célibataires.

Malgré la meilleure évolution du revenu médian des femmes, les hommes célibataires en âge d'activité se trouvaient toujours dans une situation plus favorable que les premières (56 583 francs) avec 64 115 francs, soit un écart de 13 %. Il en va de même pour les personnes à l'âge de retraite : le revenu médian des hommes célibataires s'établissait désormais à 48 885 francs, contre 42 785 francs pour les femmes célibataires – 14 % de moins.

L'évolution des revenus médians moins avantageuse pour des personnes en âge d'activité que pour les retraités peut paraître surprenante à première vue, puisque les salaires ont augmenté de 9 % après correction du renchérissement sur la période considérée. Ce constat trouve son explication dans différentes définitions. L'indice des salaires est calculé sur la base des salaires bruts moyens, tandis que l'étude Wanner/Gerber analyse la situation économique en s'appuyant sur les revenus médians nets. Une autre différence de taille réside dans le fait que la présente étude a une approche plus globale des revenus que l'indice des salaires, en intégrant notamment les revenus des indépendants et des personnes sans activité lucrative ainsi que les rendements du capital. Les bas taux d'intérêt de ces dernières années ont sans doute fortement influencé l'évolution des revenus totaux, ce qui ne peut pas apparaître dans l'indice des salaires. Enfin, le nombre d'étudiants et de personnes divorcées s'est accru entre 2003 et 2015 – phénomène qui a probablement freiné la progression du revenu médian.

Augmentation des difficultés financières des personnes en âge d'activité

La part des contribuables en âge d'activité à faibles ou très faibles ressources financières a légèrement augmenté (+ 3,7 points de pour-cent), tandis que celle des retraités dans cette situation est demeurée quasi stable (- 0,2). Cette part a connu sa plus forte hausse dans la tranche d'âge des 25-29 ans, et tout particulièrement pour les hommes (+ 9,5) et femmes (+ 9,8) célibataires. Dans cette même tranche d'âge, la proportion d'hommes et de femmes célibataires à très faibles ressources financières (moins de 50 % du revenu médian) a aussi enregistré la progression la plus soutenue (+ 8,0 / +8,1). Une telle évolution soutient l'hypothèse selon laquelle le nombre croissant d'étudiants se répercute sur le revenu médian.

L'évolution de la part de personnes à faibles ou très faibles ressources financières a été moins marquée, mais tout aussi défavorable, parmi les femmes célibataires âgées de 45 à 49 ans (+ 5 points de pour-cent) et les hommes célibataires peu avant ou peu après l'âge de la retraite (+ 4,7).

Participation croissante au monde du travail des femmes et des retraités

L'analyse des sources de revenus révèle l'accroissement de la participation des femmes au monde du travail. En 2015, les femmes en âge de travailler affichaient une part de revenus d'activité lucrative supérieure à 2003 et une part de revenus du 1^{er} pilier inférieure ; à l'âge de la retraite, une proportion plus importante qu'en 2003 de leurs revenus provenait par conséquent des 2^e et 3^e piliers.

Une augmentation de l'activité lucrative après l'âge de la retraite est également observable : en 2015, 35 % des hommes célibataires et 45 % des hommes mariés percevaient un revenu d'activité lucrative à 65 ans, contre 30 % et 34 % respectivement en 2003. Chez les femmes âgées de 65 ans, ces parts ont progressé de 16 à 27 % (femmes mariées) et de 23 à 30 % (femmes célibataires). Les personnes qui continuaient d'exercer une activité lucrative à la retraite travaillaient majoritairement pour un revenu annuel inférieur à la franchise de 16 800 francs, montant à partir duquel elles auraient dû verser des cotisations AVS.

Recul de la part des hauts revenus

En 2003, 22,7 % des hommes célibataires en âge d'activité percevaient encore un revenu supérieur à 180 % de la médiane, contre 14,8 % seulement en 2015 (- 7,9 points de pour-cent). Chez les femmes célibataires et les couples, cette proportion avait respectivement diminué de 11,0 à 8,6 % (- 2,4) et de 17,5 à 16,2 % (- 1,3). À l'âge de la retraite, la part des hauts revenus avait reculé de 23,4 à 17,9 % (- 5,5 points de pour-cent) chez les hommes célibataires, tandis qu'elle était restée stable à 11,9 % pour les femmes célibataires. Une augmentation de 17,7 à 19,7 % (+2) était observable pour les seuls couples à l'âge de la retraite.

Données utilisées

Base de données « WiSiER »

Aux fins de l'analyse de la situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite, l'OFAS dispose d'une base unique en son genre et exhaustive de données appariées provenant de différentes sources :

- Données fiscales de onze cantons (AG, BE, BL, BS, GE, LU, NE, NW, SG, TI, VS)
- Registres des rentes AVS/AI et des prestations complémentaires, comptes individuels de l'AVS (CdC / OFAS)
- Données des organes d'exécution de la loi sur l'assurance-chômage (SECO)
- Statistique de la population et des ménages, statistique des bâtiments et des logements, statistique de l'aide sociale, relevé structurel et statistique du mouvement naturel de la population (OFAS).

L'appariement de ces données permet d'obtenir des renseignements non seulement sur la situation en matière de revenu et de fortune, mais aussi sur la composition du ménage et diverses prestations sociales, lesquels ne figurent pas dans les données fiscales. Pour l'année 2015, la base de données WiSiER contient des informations relatives à 3,3 millions d'adultes et 1,2 million de mineurs, soit au total 4,5 millions de personnes ou 53 % de la population suisse. Dans le cadre de la présente analyse, 1,4 million de ménages et leur structure familiale précise ont pu être identifiés.

Les données disponibles ne fournissent cependant pas d'informations concernant la fortune de la prévoyance liée dans le 2^e pilier et le pilier 3a, celles-ci ne ressortant pas des registres ou des relevés.

Des informations détaillées sur la base de données « WiSiER » (« **W**irtschaftliche **S**ituation von **P**ersonen im **E**rwerbs- und **R**entenalter ») sont disponibles sur le site Internet de l'OFAS sous [Publications & Services > Recherche et évaluation > Domaines de recherche > WiSiER](#).

Versions linguistiques de ce document

«Einkommen und Vermögen der Bevölkerung in den Jahren 2012 – 2015»

«Reddito e sostanza della popolazione negli anni 2012–2015»

Documents complémentaires de l'OFAS

Étude « [La situation économique de la population en âge d'activité et à l'âge de la retraite](#) »

Communiqué de presse 22.2.2022: « 17 % des ménages vivent avec de faibles ou de très faibles ressources financières »

Informations complémentaires :

« La situation économique des retraités se rapproche de celle des actifs, le risque de pauvreté se déplace » (2008)

Informations détaillées sur la base de données « WISIER »

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Communication

+41 58 462 77 11

kommunikation@bsv.admin.ch